

02 juil 2015 -12:21

Appartient à [Conseil des ministres du 3 juillet 2015](#)

Renforcement du bonus à l'emploi

Sur proposition du ministre de l'Emploi Kris Peeters et de la ministre des Affaires sociales Maggie De Block, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui vise à renforcer le bonus à l'emploi afin de compenser l'effet du saut d'index sur le pouvoir d'achat des travailleurs ayant un bas salaire.

Conformément à l'accord de gouvernement, il a été décidé de résorber avant la fin de la législature le handicap salarial mesuré depuis 1996 avec les pays voisins. Pour y arriver, le gouvernement a été décidé de recourir notamment à un saut d'index. Cette mesure ayant un effet sur le pouvoir d'achat des travailleurs ayant un bas salaire, le Conseil des ministres entend compenser ce saut d'index pour cette catégorie de travailleurs via un renforcement du bonus à l'emploi, qui constitue une réduction des cotisations personnelles de sécurité sociale.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 17 janvier 2000 pris en exécution de l'article 2 de la loi du 20 décembre 1999 visant à octroyer un bonus à l'emploi sous la forme d'une réduction des cotisations personnelles de sécurité sociale aux travailleurs salariés ayant un bas salaire et à certains travailleurs qui ont été victimes d'une restructuration

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Kris Peeters, Vice-Premier ministre et ministre de l'Emploi, de l'Economie et des Consommateurs, chargé du Commerce extérieur
Rue Ducale 61
1000 Bruxelles
Belgique

Service de presse de Maggie De Block, ministre des Affaires
sociales et de la Santé publique

Tour des Finances

Bd du Jardin Botanique 50 boîte 175

1000 Bruxelles

Belgique

<http://www.deblock.belgium.be>